

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 279-CA-4037

concernant l'embauche d'un professeur suppléant à l'École multidisciplinaire de l'image

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-neuvième réunion, tenue le lundi 30 août 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de la bande dessinée ;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 17 août 2004 ;

ATTENDU la résolution de l'assemblée départementale APÉMI-SP-04-08-01-01 du 17 août 2004 recommandant l'embauche de monsieur Mario Beaulac ;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Beaulac ;

ATTENDU la liste des cours susceptibles d'être dispensés par le professeur Beaulac ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Mario Beaulac à titre de professeur suppléant dans le domaine de la bande dessinée à l'École multidisciplinaire de l'image pour la période débutant le 1^{er} septembre 2004 et se terminant le 31 mai 2005.

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embauche de monsieur Mario Beaulac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 279-CA-4038

concernant l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Convention concernant la reproduction d'oeuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire COPIBEC 2004-2007

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-neuvième réunion, tenue le lundi 30 août 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 233-CA-3355 relative à l'adhésion de l'Université du Québec à Hull à la Convention concernant la reproduction d'oeuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire pour la période du 1^{er} juin 2000 au 31 mai 2004 ;

ATTENDU que le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) a ratifié, le 3 juin 2004, le renouvellement de la Convention concernant la reproduction d'oeuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (COPIBEC) pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2007 ;

ATTENDU qu'il y a lieu pour l'Université du Québec en Outaouais de renouveler son adhésion à ladite Convention intervenue entre la CRÉPUQ, COPIBEC et le MEQ ;

ATTENDU la recommandation du secrétaire général ;

Sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par monsieur Francis R. Whyte,

IL EST RÉSOLU :

D'ADHÉRER à la Convention concernant la reproduction d'oeuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (COPIBEC) pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 279-CA-4039

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-neuvième réunion, tenue le lundi 30 août 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'annexe 6-C « Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec » du Règlement général 6 : *Ressources humaines* ;

ATTENDU l'article 10.6 dudit Régime de retraite ;

ATTENDU la demande de désignation d'un représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec ;

ATTENDU la perte de qualité de monsieur Roger Turcotte pour siéger audit Comité ;

ATTENDU l'entrée en fonction de monsieur Paul Préseault à titre de directeur du Service des finances le 7 septembre 2004 ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par monsieur Pierre Charron,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la nomination de monsieur Paul Préseault, directeur du Service des finances, à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec et ce, pour terminer le mandat de monsieur Roger Turcotte, soit jusqu'au 16 décembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 279-CA-4040

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-neuvième réunion, tenue le lundi 30 août 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 32 de la Loi sur l'Université du Québec ;

ATTENDU l'article 21.1 de l'annexe 6-B du Règlement général 6 : *Ressources humaines* ;

ATTENDU la résolution 2004-2-AG-R-20 de l'Assemblée des gouverneurs, en date du 10 mars 2004, à l'effet de nommer madame Hélène Grand-Maître, vice-rectrice à l'administration et aux ressources à l'Université du Québec en Outaouais, à titre de membre désigné par la Corporation comme membre du Comité de retraite de l'Université du Québec pour un mandat se terminant au 13 juin 2005 ;

ATTENDU la démission de madame Hélène Grand-Maître au Comité de retraite de l'Université du Québec en date du 30 août 2004 et l'obligation de l'Université du Québec en Outaouais de remplacer cette dernière audit Comité ;

ATTENDU la recommandation du recteur ;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la nomination de monsieur Paul Préseault, directeur du Service des finances, à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec et ce, pour terminer le mandat de madame Hélène Grand-Maître, vice-rectrice à l'administration et aux ressources, soit jusqu'au 13 juin 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général